



# PRIX *famille*

LE PRIX DES PME  
FAVORABLES À LA FAMILLE



L'articulation de la vie professionnelle et de la vie de famille constitue aujourd'hui un véritable défi de société. Pour l'économie également, les enjeux d'une conciliation réussie sont nombreux et croissants. Ainsi que l'ont démontré diverses études, une bonne articulation des vies professionnelle et familiale est synonyme de gain tant pour les collaboratrices et collaborateurs que pour les employeuses et employeurs.

Le Secrétariat à l'égalité et à la famille souhaite récompenser deux entreprises et une administration communale ayant instauré, par le biais de conditions sociales favorables, de mesures concrètes ou de projets innovants, une politique proactive en matière de conciliation travail – famille. Les entreprises participantes seront séparées en trois catégories.

## LE JURY SERA COMPOSÉ DE :

- **Jean-René Fournier**, Président de l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, Valais, Président du Jury
- **Frédéric Delessert**, Secrétaire de l'Union des industriels valaisans, avocat, Valais
- **Albert Gaspoz**, Chef du Centre de contact économique, Service du développement économique, Valais
- **Nicole Langenegger Roux**, Responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille, Valais
- **Lucrezia Meier-Schatz**, Directrice de Pro Familia Suisse
- **Graziella Walker Salzmänn**, Présidente du Conseil de l'égalité et de la famille, Valais

**PRIX famille**  
LE PRIX DES PME  
FAVORABLES À LA FAMILLE

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont invitées à concourir:

- Les entreprises privées employant jusqu'à 19 employé-e-s actives en Valais (catégorie 1).
- Les entreprises privées et établissements de droit public valaisans au sens de l'art. 763 al. 1 du Code des obligations employant entre 20 et 249 employé-e-s (catégorie 2).
- Les administrations communales valaisannes (catégorie 3).

## DÉMARCHES

- Dans un premier temps, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint ou téléchargeable sous **www.vs.ch/famille** et de le renvoyer avant le **15 mars 2012** au Secrétariat à l'égalité et à la famille.
- Les 15 entreprises (5 dans chaque catégorie) ayant obtenu les meilleurs résultats seront ensuite invitées à déposer un dossier complet.
- Enfin, les dossiers seront examinés par un jury d'expert-e-s qui désignera, pour chaque catégorie, les entreprises et l'administration communale lauréates.

**Remarque :** Un règlement du prix est disponible auprès du Secrétariat à l'égalité et à la famille ou sur le site internet [www.vs.ch/famille](http://www.vs.ch/famille)

## PRIX

- Prix PME + de 19 employé-e-s et administration communale: **check-up** de l'entreprise réalisé par le Bureau UND, aboutissant à des conseils et des recommandations pratiques en matière de conciliation. Valeur : 6'000 francs par check-up.
- Prix PME jusqu'à 19 employé-e-s: une sortie d'entreprise avec les membres des familles.

## CRITÈRES

L'évaluation tiendra compte de la mise en œuvre, dans l'entreprise, de mesures favorables à la famille ainsi que de sa politique de recrutement et de développement du personnel. L'appréciation prendra également en considération des éléments propres à l'entreprise participante tels que sa taille et son domaine d'activité.

**Chaque entreprise a donc ses chances !**

## REMISE DU PRIX

La cérémonie officielle de remise du prix aura lieu à la **Foire du Valais 2012**.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:**  
Secrétariat à l'égalité et à la famille  
Fanny Balmer  
Pré d'Amédée 2 / 1951 Sion  
027.606.21.22 / [www.vs.ch/famille](http://www.vs.ch/famille)  
[SEF-SGF@admin.vs.ch](mailto:SEF-SGF@admin.vs.ch)





CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

ÉGALITÉ  
FAMILLE  
GLEICHSTELLUNG

FOIRE DU VALAIS  
MARTIGNY

business★Valais



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS  
WALLISER GEWERBEVERBAND



les Alpes-Source



Fachstelle UND  
Familien- und Erwerbsarbeit für Männer und Frauen

www.domstuder.com

PRIX **famille+**  
LE PRIX DES PME  
FAVORABLES À LA FAMILLE

